



→ Mission

Le référent/responsable commune est désigné par le conseil d'administration de l'association pour veiller à la mise en œuvre et au suivi des prestations dans une ou plusieurs communes d'intervention de l'association.

OBJECTIF DE LA MISSION

Informar, conseiller et orienter les demandes vers les services les mieux adaptés aux attentes.

ENVIRONNEMENT DE LA MISSION

Cette mission, ce mandat impliquent :

- un travail en équipe avec les responsables de l'association (bénévoles et salariés)
- un travail en lien avec des partenaires (élus locaux, CCAS, associations de la communes, etc.)



→ Détail des tâches

Répondre aux demandes des personnes et assurer le suivi de la prestation dans le respect des procédures :

- Accueille les personnes et écoute leur demande et les oriente vers le responsable de secteur ou le cadre salarié responsable du service
- Participe à l'analyse des besoins et à la définition du projet d'intervention
- Participe au suivi de la prestation et l'évaluation qualité
- Assure le suivi des situations complexes en lien avec la fédération et/ou les partenaires extérieurs

Participer à la vie associative :

- Participe au conseil d'administration lorsqu'il y est invité
- Participe à la recherche, l'accueil et l'intégration de nouveaux bénévoles

Promouvoir l'association et la représenter dans la/les commune(s) dans la/lesquelles il souhaite s'investir :

- Assure une veille sur les besoins des habitants de la commune
- Participe à la représentation de l'association et sur le territoire de proximité
- Développer les liens avec les partenaires locaux
- Participe aux animations et au développement du lien social
- Promeut le développement de nouvelles activités
- Développe les relations avec les élus et les partenaires locaux



→ Compétences et qualités humaines requises

SAVOIRS

Connaître :

- Le secteur d'activité, les métiers de l'ADMR ;
- Le fonctionnement associatif ;
- Le mouvement ADMR, les statuts, le règlement intérieur, les valeurs, le projet politique ADMR ;
- Les principaux partenaires et le contexte local ;
- Les principes éthiques et de confidentialité.

Sur le service, connaître :

- Les spécificités du public concerné : besoins, attentes, comportements, principales problématiques, pathologies ;
- Les modes de prise en charge et les réglementations financeurs ;
- Le cahier des charges de l'autorisation ;
- Les outils de téléassistance.

SAVOIR-FAIRE

Communiquer :

- Transmettre les informations
- Écouter, s'adapter au public concerné, convaincre et rassurer

SAVOIR ETRE

Être :

- Autonome, disponible,
- Diplomate,
- Dynamique, pédagogue et rigoureux,
- Faire preuve de discrétion et de réserve.



→ Modalités pratiques

Lieu d'activité : la ou les communes ciblées pour son activité

Durée de la mission : permanente

Périodicité et disponibilités requises : 3 à 5 heures par mois selon disponibilité

Profil recherché : Communicatif, Bienveillant, Véhiculé

Habitant sur le département.



→ Accompagnement de la mission

Référent :

- Président d'Association, un autre référent commune

Accompagnement proposé :

- Actions de formation/information avec l'équipe fédérale
- Formations Adyfor